



Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 26 avril 2021, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème de la «Conférence de La Haye de droit international privé», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en français: Conférence de La Haye de droit international privé
 - en anglais: Hague Conference on Private International Law
- b. le sigle (abréviation)
 - en français: HCCH
 - en anglais: HCCH
- c. l'emblème



26 avril 2021

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

